

DECISION N°020/2023

Objet : Cession d'un véhicule FIAT QUBO

Le Maire de la Commune de Plan d'Orgon,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°05/2020 en date du 15 juin 2020, accordant délégation au maire pour prendre toute décision dans les domaines respectivement énumérés par l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment le point suivant :

« 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ; »

Considérant que la commune souhaite céder le véhicule FIAT QUBO immatriculé BS-949-QE au garage RENAULT à Cavaillon ;

Considérant que la cession de ce véhicule n'excède pas les 4 600 euros ;

Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à le céder à la valeur de 3 400 euros TTC ;

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1 : La cession du véhicule FIAT QUBO immatriculé BS-949-QE au garage RENAULT à Cavaillon à la valeur de 3 400 euros TTC ;

Article 2 : Ladite décision sera présentée au prochain conseil municipal.

Fait à Plan d'Orgon,
Le 31 Août 2023,

Le Maire,
Jean-Louis LEPIAN



Lebian